

Rouen, le 04 février 2015

Objet : chambres de dépôt à Moulineaux-La Bouille

A Monsieur Philippe DEISS  
Directeur Général du GPMR  
34 Bd de Boisguilbert  
76 000 Rouen

Monsieur,

Nous, Maire de la Bouille M. Joël Temperton et l'Association de Défense des Berges de Seine, vous adressons ce courrier co-signé afin de vous rappeler les engagements pris par Monsieur Régis Soenen en réunion publique du 10 décembre 2014 sur la gestion des chambres de dépôt de Moulineaux- La Bouille.

Ces engagements ont été confirmés par le rapport du Commissaire Enquêteur M. Delaplace dans son rapport du 23 décembre 2014.

C'est ainsi, que, par la voix de M. Soenen :

- Vous avez ainsi promis à cette occasion de ne plus pratiquer de refoulements les week-ends : la drague a refoulé quasiment tous les week ends de janvier !
- Vous avez promis de tâcher de limiter les refoulements de nuit : ils se sont multipliés depuis, empêchant les riverains de dormir par un bruit épouvantable montrant clairement que les études acoustiques n'ont pas été faites correctement.
- Un arrêté préfectoral vous contraint à enfouir les tuyaux servant au refoulement ou à les recouvrir de matériaux sableux : cela n'est pas réalisé.
- vous aviez promis la mise en place d'une concertation : pas de concertation, pas même un contact !
- Vous aviez promis une réfection de la piste : en dehors du passage une demi-journée d'un engin de chantier, nous n'avons rien observé de tel.
- Vous aviez promis la mise en place d'un suivi acoustique : rien !
- Vous aviez promis la mise en place d'aménagement paysagers dès 2015 en concertation avec le riverains : là encore, rien ne se passe.

Par ce courrier, nous tenons à vous rappeler fermement ces obligations et engagements, et informons M. Delaplace, Commissaire Enquêteur, et Monsieur le Préfet de la façon dont vous respectez vos engagements.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

M. Joël TEMPERTON  
Maire de La Bouille

M Fabrice DRAIN  
Président Association de Défense  
des Berges de Seine

